

Compte-Rendu de la Commission Tourisme

Mercredi 24 juillet 2019 à 18h15 au siège de la Communauté de Communes Jura Sud

Présents : Jacques ZANINETTA, Jean-Claude BELZUZ, Didier BERREZ, Michèle BERTHOLINO, Bernard DEDUN, Michel MUYARD, Catherine SCHAEFFER

Excusés: Michel BLASER, Isabelle GIRIE

Absents : Olivier GAMBEY, Gilles GUICHON, Gérald MELESI, Bertrand MONNERET, Guy MOREL

Didier NACACHE, Bernard PELLETIER

Jacques ZANINETTA remercie les membres présents, évoque ensuite l'ordre du jour et propose de débiter la séance.

1- Point sur les dossiers en cours

-Aménagement plateforme du Regardoir

Jacques ZANINETTA retrace les propos tenus lors de la réunion du 17 juillet autour des aspects réglementaires liés à l'aménagement de la plateforme du Regardoir. En résumé, l'aménagement de l'espace de contemplation (belvédère) sur cette plateforme ne pourra être possible qu'à partir de 2021 /2022 avec la mise en place du PLUi (le PLU actuel ne permet pas d'aménagement sur cette zone précisément (espaces boisés)). Tous les autres espaces figurant sur cette plateforme peuvent être aménagés dans le cadre du PLU actuel (espaces services /infos, accueil/logistique, de réserve, de loisirs). La question de l'espace de la Corne aux Bœufs a été évoquée et les membres du Comité de pilotage ont validé le retrait de cet espace dans le cadre du projet (jugé trop ambitieux et complexe). Jacques ZANINETTA revient sur la question de la restauration intégrée au projet. Un espace de restauration rapide est bien prévu dans le projet d'aménagement, néanmoins pour une appropriation par les commerces/restaurateurs locaux. Des réunions d'information autour du projet à destination des acteurs locaux seront organisées à l'automne. Avec la fusion des collectivités qui se profile, la question de la remise en cause possible de ce projet est évoquée. Jacques ZANINETTA rappelle que ce projet est structurant ; bénéfique pour le territoire mais aussi plus largement pour les collectivités voisines.

Côté calendrier, il serait intéressant d'obtenir un avant-projet sommaire au printemps prochain. Ces informations seront évoquées lors du prochain bureau de Jura Sud.

-Via Ferrata du Lac de Vouglans

Jacques ZANINETTA évoque le rapport transmis suite au contrôle de la via ferrata effectué à la mi-juin. Le deuxième échappatoire a été jugé inapte à être ouvert. Il a donc été décidé de le fermer pour la saison, ce qui n'entrave nullement l'ouverture de la via ferrata. Il rappelle brièvement les différentes anomalies constatées sur la via depuis 2016 et informe qu'une procédure judiciaire est en cours pour déterminer les causes de ces anomalies et les responsabilités associées. Pour pallier aux coûts financiers supportés ces dernières années en lien avec ces anomalies, un pass d'accès de 2€/personne pour la saison a été mis en place.

A ce jour, plus de 3000 pass ont été distribués. Ce système de pass est plutôt bien accueilli. Une réunion en fin de saison sera organisée quant à la question de l'échappatoire notamment.

-Aménagement du belvédère de Lect-Vouglans

Les demandes de financement pour l'aménagement touristique du belvédère ont été effectuées. Cet aménagement vient s'inscrire en complément de la requalification du point de vue par EDF. Les travaux de terrassement peuvent d'ores et déjà débuter. Une réunion sera prévue prochainement afin d'opérer un choix sur le mobilier.

-Aménagement aires de camping-car

Trois projets de création d'aire de camping-cars sont en cours :

- une aire de stationnement aménagée aux Crozets avec 3 emplacements
- une aire de stationnement aménagée à Vaux-les-Saint-les-Claude avec 3 emplacements
- une aire d'accueil avec borne de services (prise d'eau, vidange des eaux grises et noires) avec 6 emplacements. Les services seront payants via un lecteur CB installé sur la borne.

Concernant les aires des Crozets et de Vaux-les-Saint-Claude, l'ensemble des devis nécessaires ont été demandés : terrassement, haies végétales, cache-conteneurs. Ces deux projets ne sont pas éligibles aux différentes subventions. Les travaux pourront débuter dès que possible.

L'aire d'accueil à Moirans-en-Montagne est éligible au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires, issue du département du Jura. Il sera nécessaire de fournir un plan de financement prévisionnel des dépenses afin de constituer un dossier de demande d'aides. Un plan détaillé de l'aire et des devis seront demandés par Jacques Zaninetta, à l'aide de Didier Berrez (raccordement aux réseaux électriques, eau, assainissement et terrassement).

Les services fournis par la borne tels que l'eau et l'électricité seront payants grâce à un lecteur CB. L'entretien du site sera pris en charge par la CCJS. Grâce à l'installation de compteurs, l'eau, l'électricité et l'assainissement seront également pris en charge par la CCJS.

2- Taxe de séjour

Il est proposé aux membres de revoir certains tarifs applicables à la taxe de séjour afin de simplifier certaines opérations. Par conséquent, les changements à effectuer concernent les catégories suivantes :

-0.82€ de taxe de séjour pour les hôtels, résidences de tourisme et meublés 3 étoiles, ce qui revient à une taxe globale avec la taxe additionnelle de 10% à 0.9€ (au lieu de 0.88€ précédemment).

-0.73€ de taxe de séjour pour les hôtels, résidences de tourisme et meublés 2 étoiles, ce qui revient à une taxe globale avec la taxe additionnelle de 10% à 0.8€ (au lieu de 0.77€ précédemment).

-0.64€ de taxe de séjour pour les hôtels, résidences de tourisme et meublés 1 étoile, ce qui revient à une taxe globale avec la taxe additionnelle de 10% à 0.7€ (au lieu de 0.61€ précédemment).

Le pourcentage de 3% reste identique pour les hébergements sans classement.

Les membres approuvent cette proposition.

3- Communications et questions diverses

-Site internet JURA SUD

Le travail de refonte est en cours. Des éléments de graphisme pourront être proposés prochainement.

-Enquête-game Les Crozets

Une nouvelle enquête-game est proposée depuis le mois de juin dans le village des Crozets. Cette activité familiale a été mise en place en partenariat avec Randoland. A l'aide d'une valise et des objets associés, il s'agit de résoudre une énigme sur le thème de la résistance. Plus de 100 personnes ont d'ores et déjà testé cette activité et les retours sont largement positifs.

-Signalétique Office de Tourisme

Un rappel est effectué concernant la signalisation de l'Office de Tourisme dans le bourg-centre. En effet, depuis le changement de sens de circulation de Moirans-en-Montagne, les panneaux inhérents à la signalisation de l'Office de Tourisme ont été déposés et bon nombre de vacanciers soulignent la difficulté à trouver l'Office de Tourisme notamment depuis les axes Saint-Claude / Oyonnax. Il est proposé que les services techniques réutilisent les panneaux déposés en les réintégrant aux carrefours / axes nécessaires.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, Jacques ZANINETTA remercie les membres présents et lève la séance.